

COMMUNE DE GRUSSENHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRUSSENHEIM DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2025

Sous la présidence de M. KLIPFEL Martin, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures.

Date de convocation : 13/03/2025
Nombre de membres élus : 15
Nombre de conseillers en fonction : 15
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de procuration : 3

Membres présents :
Mmes BRAULT-PELUZZI Estelle, HARDOUIN Marie-Christine, MULLER Sandrine, SIMLER Agnès (est arrivée au point « Compte-rendu de réunions »)
M, BLATZ Gérard, IBACH Patrice, JAEGLER Patrice, SCHÖNSTEIN Laurent, SCHWEIN Laurent, STRAUDEL Jean-Philippe

Membre absent excusé et non représenté : Mme TRETZ Maïté

Secrétaire de séance :
Mr STRAUDEL Jean-Philippe

Membre absent non excusé : ./.

Membre ayant donné procuration : Mr BAUMANN Jean-Marie a donné procuration à Mr STRAUDEL Jean-Philippe ; Mr FRANCO Luis a donné procuration à Mme SIMLER Agnès ; Mr HABERKORN Christophe a donné procuration à Mr IBACH Patrice.

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Compte-rendu de réunions
4. Compte Financier Unique (Commune et lotissement du Moulin)
5. Urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificat d'urbanisme, droit de préemption urbain)
6. Maison Rudolf
7. Protection sociale complémentaire – approbation de l'accord collectif local prévoyance et participation à la procédure de marché public pour la passation d'une convention de participation prévoyance
8. Demande de subvention
9. Divers

Avant de débiter la séance, Mr le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : Convention de location d'une partie de la parcelle communale cadastrée 32 N°99, située Lieudit "Garten", commune de GRUSSENHEIM (68320), à la société VALOCÎME SAS.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le rajout de ce point.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mr Jean-Philippe STRAUDEL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE (DEB-18-03-25-01)

Mr Gérard Blatz signale qu'il a effectué des travaux de taille le long du cimetière militaire et du cimetière communal avec Mr Lucas Keusch.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé par l'ensemble des membres présents.

3. COMPTE-RENDU DE REUNIONS

Mr le Maire rend compte des informations ci-dessous et des réunions auxquelles il a participé :

- 6 février : signature de la charte PAT (Projet Alimentaire Territorial), au siège du PETR à Sélestat, il y a eu une présentation du PAT avec signature officielle devant la presse, de la charte pour une alimentation durable et de proximité en Alsace Centrale.
Dans le cadre de ce PAT diverses actions sont menées en faveur d'une alimentation locale et durable, dont un projet qui entre dans sa phase concrète et opérationnelle, une conserverie qui permettra aux maraîchers d'Alsace centrale de valoriser les fruits et légumes invendus. C'est à l'ESAT « les Ateliers du Haut-Koenigsbourg » où sera installé le laboratoire de fabrication des conserves vendues dans les supermarchés d'Alsace.
- 9 février : réunion à la mairie de Grussenheim relative à la piste cyclable Jebnheim - Grussenheim en présence des maires de Grussenheim et Jebnheim, de représentants de la CCRM et de la CA avec le bureau d'étude BEREST pour la maîtrise d'œuvre au cours de laquelle il a été évoqué la problématique du grand hamster
- 26 février : réunion du conseil de communauté de la CCRM. Il était question du débat d'orientations budgétaires, du rapport annuel des ressources humaines, de la convention financière du RAI, de la transition écologique et énergétique avec validation du PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial) 2025-2026
- 3 mars : Conseil d'école à Elsenheim au cours duquel ont été abordé le périscolaire, les projets d'école et les actions de l'APE. Mme Estelle Brault-Peluzzi précise que le remplacement des enseignantes absentes est difficile et que les projets des écoles sont limités notamment en raison des coûts importants du transport. Mr le Maire rappelle que ce dernier est pris en charge par la commune pour l'école de Grussenheim.
- 3 mars : réunion de la commission communale consultative de la chasse à Jebnheim. Cette réunion a été organisée conjointement avec la commune de Jebnheim du fait de la problématique des dégâts de sanglier du printemps dernier, suite à la demande la préfecture par l'intermédiaire du GIC (Groupement d'Intérêts Cynégétiques).
- 4 mars : en vue du branchement électrique du bâtiment sis 2 grand'rue, un poteau en béton sera mis en place sur le trottoir d'en face
- 4 mars : rendez-vous avec Mr Jean-Claude Heitzler par rapport à l'agrandissement du terrain de football
- 4 mars : réunion de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- 6 mars : réunion de présentation du rapport annuel de la Brigade Verte du poste de Colmar à Andolsheim. Parmi les points évoqués, il était question des plantes invasives, du rappel de l'interdiction de brûlage de déchets verts, du moustique tigre
- 7 mars : publication de l'arrêté préfectoral de l'AFUA portant remembrement de terrains situés sur le territoire de la commune de Grussenheim et compris dans le périmètre de l'association foncière urbaine autorisée (AFUA) "Les Vergers"
- 11 mars : Atelier 2 tonnes au SMICTOM, toute la journée avec visite du CSDND (Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux) l'après-midi
Du fait de son cœur de métier, le Smictom est très investi dans la transition vers un monde bas carbone à l'horizon 2050.
Cet atelier qui était destiné aux agents et aux élus du Smictom avait pour objectif de faire découvrir les leviers individuels et collectifs de la transition vers un monde bas carbone.

Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 18 mars 2025

- Le français moyen a une empreinte carbone d'environ 10 t, pour répondre aux préconisations du GIEC il faudrait arriver à 2 t en 2050. Ce qui représente un effort énorme.
- Dans le cadre du programme Territoire Engagé Transition Écologique, des niveaux de labellisation de 1 à 5 étoiles sont décernés aux collectivités participantes. Le SMICTOM a obtenu une 2^{ème} étoile en 2022 et sera proposé pour la 5^{ème} étoile au titre de l'année 2024.
 - 11 mars : réunion publique du SDEA à Marckolsheim avec Laurent Schönstein sur l'opération de déraccordement des eaux pluviales et de mise à disposition de cuves de récupération des eaux pluviales.
 - 12 mars : rendez-vous avec Mr Michel Hydrio de la société Valocime
13 mars : inspection annuelle de la Communauté de Brigades de Colmar-Jepsheim : en 2024 il y a eu beaucoup moins d'accidents dans le Ried mais beaucoup plus (40%) de violences intrafamiliales.
 - 14 mars : rendez-vous avec Mr Laurent Grangirard de Norest en vue de connecter à internet le dépôt des pompiers-atelier et la salle des fêtes
 - 15 mars : taille transfrontalière avec Obstgarde sous l'égide du PETR sur 4 communes, dont Grussenheim au verger communal et taille de formation des arbres plantés le printemps dernier. Mr Gérard Blatz était présent toute la matinée et a procédé à des travaux de tronçonnage d'arbres. Une journée de travail devra être prévue pour l'entretien des arbres près du garage Jehl Bauer.
 - Mr le Maire remercie Mr Laurent Schwein pour l'enlèvement des copeaux dans le jardin du presbytère le 15 mars

Mr Gérard Blatz informe qu'il a participé à la cérémonie de remise des prix villes et villages fleuris et maisons fleuries 2024 qui s'est déroulée à Turckheim le 10 mars 2025 au cours de laquelle il a été récompensé en obtenant le 1^{er} prix de la catégorie « Maisons avec jardin » - classement du Haut-Rhin. Il lui a également été remis le diplôme de renouvellement de la 1^{ère} fleur de la commune.

Mr le Maire rappelle que la commune avait obtenu le niveau "3 libellules" lors de la précédente certification de « Commune Nature ». Comme elle remonte à plus de 5 ans, la commune doit réactualiser cette certification et à cet effet devra compléter un questionnaire auprès de l'Agence de l'eau Rhin Meuse.

Mme Agnès Simler informe le conseil municipal de la semaine citoyenne (Oschterputz) qui se déroule à la Roselière de Kunheim du 31 mars au 4 avril 2025. Elle précise qu'une centaine de bénévoles interviennent tout au long de l'année à la Roselière.

Mr Patrice Jaegler demande si l'interdiction de brûler des déchets verts porte sur toute l'année. Mr le Maire confirme cette interdiction durant toute l'année et qui est fixée par un arrêté préfectoral. Les déchets verts sont à déposer en déchetterie. Mr le Maire précise que le SMICTOM conseille de broyer les branchages et de répandre le broyat dans le jardin.

4. CONVENTION DE LOCATION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE (DEB-18-03-2025-02)

La commune de Grussenheim a signé avec la société Orange France un bail le 28 décembre 2018 par lequel il a été consenti à la société Orange France le droit d'occuper une surface de 35m² environ avec un accès direct à la parcelle sise section 32 n° 99 au lieu-dit "Garten".

Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 18 mars 2025

En date du 1er janvier 2022, Orange SA et ATC France ont établi un partenariat sur le long terme visant à héberger les équipements techniques (antennes radio) d'Orange SA sur une partie du parc de plus de 3000 pylônes de radio télécommunication en exploitation appartenant à ATC France et à céder à ATC France un certain nombre de pylônes construits par Orange SA (dont le site de Grussenheim), avec les contrats de location associés.

A cette fin, Orange SA et ATC France ont conclu une promesse synallagmatique de vente. Dans ce cadre, le site de Grussenheim a été cédé par Orange SA à ATC France qui vient aux droits et obligations d'Orange SA.

Par délibération du 13 décembre 2022, le conseil municipal avait décidé de signer une nouvelle convention avec la société ATC portant mise à disposition d'un terrain après la résiliation à l'amiable du bail initial signé avec Orange France pour une durée de 12 ans renouvelable tacitement par périodes de 12 ans sauf congé donné par l'un des parties. Le montant de la redevance annuelle est de 2000 Euros.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démarche de la société VALOCÎME, entreprise spécialisée dans la valorisation de patrimoine qui a notamment pour objet social la valorisation de patrimoine foncier ou immobilier.

La société VALOCÎME est intéressée pour prendre à bail l'emplacement de 35 m² objet de la convention conclue avec ATC France à l'expiration de cette dernière, soit le 5 janvier 2035. Elle propose un premier versement de 200 € TTC, et 200 € TTC chaque année à la date anniversaire de la convention et ce jusqu'à la date de mise à disposition de l'emplacement (soit le 05/01/2035) ; puis un loyer annuel forfaitaire et global d'un montant de 6 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 4 voix pour, 6 contre et 4 abstentions** :

- **DECIDE** de ne pas donner en location pour une durée de 12 ans à effet du 05/01/2035, tacitement reconductible, à la société VALOCÎME, les emplacements de 35 m² environ sur la parcelle cadastrée 32 N°99.

5. COMPTE FINANCIER UNIQUE – COMMUNE ET LOTISSEMENT DU MOULIN

COMMUNE DE GRUSSENHEIM (DEB-18-03-2025-03)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le Compte Financier Unique de la commune de Grussenheim ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 18 mars 2025

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les éléments ci-dessous ;

COMMUNE DE GRUSSENHEIM - COMMUNE DE GRUSSENHEIM - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	409 172,52	518 598,10	927 770,62
	Recettes réalisées (1)	B	185 342,26	553 788,66	739 130,92
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	364 561,29	682 269,23	1 046 830,52
	Dépenses réalisées (1)	E	215 032,98	424 549,64	639 582,62
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-29 690,72	129 239,02	99 548,30
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-44 611,23	163 671,13	119 059,90
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-74 301,95	292 910,15	218 608,20
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-74 301,95	292 910,15	218 608,20

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (Monsieur le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote)

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 de la commune de GRUSSENHEIM

LOTISSEMENT DU MOULIN
(DEB-18-03-2025-04)

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
Vu le Code des juridictions financières ;
Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,
Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu le Compte Financier Unique du budget « Lotissement du Moulin » ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les éléments ci-dessous ;

Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 18 mars 2025

Lotissement du Moulin - Lotissement du Moulin - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	40 939,35	25 655,17	66 594,52
	Recettes réalisées (1)	B	40 939,35	25 655,00	66 594,35
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autonisation budgétaire totale	D	0,00	69 734,35	69 734,35
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	69 734,18	69 734,18
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	40 939,35	-44 079,18	-3 139,83
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-40 939,35	44 079,18	3 139,83
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	0,00	0,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	0,00	0,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (Monsieur le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote)

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget « Lotissement du Moulin »

CLOTURE DU BUDGET DU LOTISSEMENT DU MOULIN (DEB-18-03-2025-05)

Monsieur le Maire signale que le budget du « Lotissement du Moulin » ne présente plus de mouvement, tous les terrains ayant été vendus ; il convient de clore définitivement le budget annexe « Lotissement du Moulin » créé le 12 avril 2011. Il précise que la création de ce lotissement a généré un excédent de 128 794,83€, qui a été reversé au budget de la commune : un reversement de 100 000 € en 2020 et un second d'un montant de 28 794,83 € en 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de clôturer le budget annexe du « Lotissement du Moulin » au 31 décembre 2024.

6. URBANISME (PERMIS DE CONSTRUIRE, DECLARATIONS PREALABLES, CERTIFICAT D'URBANISME, DROIT DE PREEMPTION URBAIN)

PERMIS DE CONSTRUIRE

Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 18 mars 2025

Demandeur	Adresse du terrain Objets des travaux
Monsieur SCHIPILLITI JOSEPH 18 A GRAND RUE 68320 BISCHWHR	18A GRAND RUE Modification du projet initial : Modification de la hauteur du garage
Monsieur ZOBRIST Thomas 29 rue de Colmar 68320 GRUSSENHEIM	29 ROUTE DE COLMAR BP 68320 Création d'un logement dans un hangar agricole existant
EARL SCHWEIN LAURENT 7 RUE DE LA 2ME DIVISION BLINDEE 68320 GRUSSENHEIM	2 RUE DU NORD la reconstruction d'un hangar agricole
Monsieur SCHWEIN Laurent 8 A rue de la Passerelle 67390 MARCKOLSHEIM	2 Rue du Nord la construction d'une maison d'habitation

DECLARATIONS PREALABLES

Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 18 mars 2025

Demandeur	Adresse du terrain Objets des travaux
Monsieur GOLLING FREDERIC 7 RUE DES HOUBLONS 68320 GRUSSENHEIM	7 RUE DES HOUBLONS la mise en place d'un abri de jardin
Monsieur MEYER BRICE DENIS CHE DU MAUCHEN 68320 GRUSSENHEIM	CHE DU MAUCHEN la mise en place de panneaux photovoltaïques
Madame BLATZ BRIGITTE 35 RUE DES VOSGES 68320 GRUSSENHEIM	35 RUE DES VOSGES la mise en place d'une clôture
Madame FOECHTERLE MORGANE 11GR GRAND RUE 68320 GRUSSENHEIM	11a GR GRAND RUE Remplacement du grillage par un mur
Monsieur SCHIPIILLITI JOSEPH 18 a GR GRAND RUE 68320 GRUSSENHEIM	18A GRAND RUE la mise en place d'une clôture
Madame EHRHART AMANDINE CLAUDINE JOSEPHINE 11 RTE DE COLMAR 68320 GRUSSENHEIM	11 RTE DE COLMAR la construction d'un garage et le remplacement de la haie par du grillage rigide
SCI DU SCHLITTFELD JWS 2 A LE MAUCHEN 67390 MARCKOLSHEIM	20 GRAND RUE l'agrandissement de deux fenêtres
Monsieur DIETSCH DAMIEN 17 RUE D ALSACE 68320 GRUSSENHEIM	15 RUE DES HOUBLONS la réhausse de la clôture

CERTIFICAT D'URBANISME

Demandeur	Adresse du terrain Objets des travaux
Joanne ALBRECHT et Guillaume HAUPTMANN 64 Grand'Rue 68320 JEBBSHEIM	2 RUE DE SEYCHES

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Il est décidé de ne pas faire usage du droit de préemption de la commune dans le cadre de la vente de la parcelle sise section 33 n°20 d'une surface de 8 ares 70.

**7. MAISON RUDOLF – 23 GRAND'RUE
(DEB-18-03-2025-06)**

Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 18 mars 2025

Monsieur le Maire retrace l'historique de l'acquisition de la propriété située à côté de la mairie et de l'école.

La commune ne possédant pas les moyens techniques, le conseil municipal a décidé lors de la séance du 21 janvier 2025 de lancer une consultation pour une mission d'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) pour la réhabilitation de la maison sise 23 grand'rue.

Deux offres sont parvenues en mairie. L'une du cabinet Panoptique Architectes – Mr Liehrmann pour un montant TTC de 16 380 € et la seconde de Jacques Uhrwiller Conseils s'élevant à 16 068 € TTC. Mme Agnès Simler précise que ce dernier a fourni plusieurs références de missions accomplies. Mr le Maire rajoute que la société Jacques Uhrwiller Conseils ne suit pas les chantiers contrairement au cabinet Panoptique.

Après discussion, Mr le Maire demande au conseil municipal de voter pour le choix du candidat pour la mission d'AMO. Résultat du vote :

PANOPTIQUE	2	Jacques UHRWILLER	10	Abstention	1	Contre	1
------------	---	-------------------	----	------------	---	--------	---

Le conseil municipal **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à la mission d'AMO et étude de vocation pour la maison sise 23 grand'rue pour laquelle la société Jacques Uhrwiller Conseils est retenue.

**8. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – APPROBATION DE L'ACCORD COLLECTIF LOCAL PREVOYANCE ET PARTICIPATION A LA PROCEDURE DE MARCHE PUBLIC POUR LA PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION PREVOYANCE
(DEB-18-03-2025-07)**

Lors de la séance du Conseil municipal en date du 21 janvier 2025, mandat a été donné au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin (CDG 68) afin de mener pour le compte de notre commune, une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux des collectivités et établissements affiliés, en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance.

La négociation a été menée par un comité paritaire de pilotage et de suivi composé du Président du CDG 68, de représentants des employeurs publics territoriaux et de représentants des organisations syndicales représentatives des collectivités territoriales et des établissements publics ayant donné mandat au Président du CDG 68, dans le cadre d'un accord de méthode signé le 12 décembre 2024.

La négociation a permis d'aboutir à un accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé majoritairement par les membres du comité paritaire de pilotage et de suivi le 7 février 2025.

La négociation qui a permis d'aboutir à cet accord a conjugué le souci d'un dialogue social territorial efficient avec celui du respect du cadre réglementaire, ainsi que des contraintes financières qui pèsent sur le CDG 68 et sur les collectivités ayant donné mandat au CDG 68 ainsi que sur les agents.

Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 18 mars 2025

L'application de cet accord à notre commune est subordonnée à son approbation par le Conseil municipal.

Sur la base de cet accord, le CDG 68 lancera au printemps 2025 un marché public pour la conclusion d'une convention de participation pour la prévoyance afin de renouveler le contrat en cours qui arrive à son terme le 31 décembre 2025.

La convention de participation est passée au titre d'un contrat collectif ayant pour objet d'assurer aux adhérents le versement de prestations complémentaires aux garanties statutaires à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le CDG 68 propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure par délibération.

À l'issue de cette procédure de consultation, la commune conservera entièrement la liberté d'adhérer ou pas à la convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à un tel contrat se fera par approbation de l'assemblée délibérante et après signature d'une convention avec le CDG 68.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÈRE,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, ou une réglementation postérieure à la présente délibération le cas échéant ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux ;

Vu l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé majoritairement par les membres du comité paritaire de pilotage et de suivi le 7 février 2025 ;

Vu les avis du Comité social territorial placé auprès du CDG 68 en date du 13 février 2024 et du 26 novembre 2024 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 21 janvier 2025 donnant mandat au Président du CDG 68 pour engager le dialogue social en vue de conclure un accord collectif local en matière de prévoyance

Considérant l'intérêt de se joindre à la procédure de marché public pour la conclusion d'un tel contrat au CDG 68 afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, sous réserve de l'avis favorable du Comité Social Territorial qui se réunit le 1^{er} avril 2025 :

- **DÉCIDE** d'approuver l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025.
- **DÉCIDE** de se joindre à la procédure de marché public pour la passation de la convention de participation risque Prévoyance proposée par le CDG 68, pour la mise en place d'un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative des employeurs, pour un effet des garanties au 1^{er} janvier 2026. Il est par ailleurs précisé qu'en cas de modification législative ou réglementaire à venir, l'assemblée donne son autorisation pour que le contrat proposé soit adapté en ce sens.
- **PREND ACTE** que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 68, par une nouvelle délibération et après avis préalable du CST.

9. DEMANDE DE SUBVENTION (DEB-18-03-2025-08)

Mr Jean-Philippe Strauel a fait parvenir un mail par lequel il sollicite une subvention au titre des frais d'impression engagés par « Les Amis d'Annette » pour l'impression des panneaux de l'exposition du 80^{ème} anniversaire de la Libération, présentée à Grussenheim les 25 et 26 janvier 2025, et du 31 janvier au 3 février 2025 au Parc Expo de Colmar.

Cette demande fait suite à la proposition de la commission du 80^{ème} anniversaire de la Libération de la prise en charge par la commune des frais engagés pour ces impressions.

Le montant de la facture s'élève à 696 € TTC.

Mr le Maire est favorable à cette demande et propose au conseil municipal de l'accepter mais il souhaiterait revenir en quelques mots sur le 80^{ème} anniversaire de la Libération.

Ce 80^{ème} anniversaire a été fêté avec faste et des moyens très importants, en présence d'une délégation militaire importante du RMT et du 501^{ème} RCC avec leur chef de corps respectif, de nombreuses personnalités : Mr le Préfet du Haut-Rhin, Mr le Sous-Préfet du Haut-Rhin, Mme Brigitte Klinkert, députée du Haut-Rhin, Mme Christelle Lehry, conseillère régionale, Mr Frédéric Pfliegersdoerfer, conseiller régional, président de la CCRM et Maire de Marckolsheim, Mr Eric Straumann, conseiller départemental, maire de Colmar et président de Colmar Agglomération, Mme Ghyslène Lebarbenchon, Maire de St Martin de Varreville, Mr Jean Klinkert, délégué général du Souvenir Français, du Général Régis Anthonioz, gouverneur militaire de Strasbourg sans oublier la participation de l'école, des Amis du Ried et des sapeurs-pompiers de Grussenheim.

Le repas a rassemblé 190 personnes.

Le repas a rassemblé 190 personnes, un merci aux jeunes du village qui étaient présents pour le service.

A Grussenheim, il y a chaque année de très belles commémorations. Un lien très fort unit les familles des tués et les habitants du village depuis de nombreuses années. Il rappelle que c'est la commune qui organise ces cérémonies commémoratives, lui-même depuis 15 ans en tant que Maire. Cela représente une charge de travail importante, particulièrement pour le 80^{ème}. Mme Agnès Simler rappelle les différents travaux réalisés au char et au cimetière militaire et remercie tous ceux qui se sont beaucoup investis. Mr Gérard Blatz complète la liste des travaux réalisés par la mise en place des panneaux en bois au niveau du cimetière militaire pour fermer la vue sur l'arrière du parc du presbytère.

Mr le Maire remercie les membres de la commission communale du 80^{ème} anniversaire de la Libération pour leur engagement dans les préparatifs et le déroulement des cérémonies.

Mr le Maire déplore la faible teneur des articles parus dans les journaux locaux sur ces cérémonies et regrette la parution blessante sur les travaux effectués au cimetière militaire.

Suite à une rencontre avec Mr Benjamin Huin, Maire de Zimmerbach et Mr David Santange de la ville de Colmar, le convoi de la liberté est passé dans les rues du village le samedi 1^{er} février. Lors de cette rencontre, Mr le Maire a accepté de participer à l'exposition qui s'est déroulée au parc des expositions et a sollicité les membres de l'association des « Amis d'Annette... » pour la tenue du stand pour la commune de Grussenheim. Deux classes du RPI Elsenheim-Grussenheim (les CE2-CM1 de Grussenheim et les CM1-CM2 d'Elsenheim) ont visité l'exposition.

Mr Jean-Philippe Strauel relève la très bonne organisation de cette manifestation et le très bon accueil réservée par la ville de Colmar.

Mme Agnès Simler demande où sont stockés les panneaux. Mr Jean-Philippe Strauel répond qu'ils sont stockés à son domicile.

Le conseil municipal, après discussion, décide, à l'unanimité (Mr Jean-Philippe Strauel n'a pas pris part au vote) :

- de verser une subvention exceptionnelle de 696 € à l'Association « Les Amis de d'Annette... » au titre des frais d'impression des panneaux relatifs à l'exposition du 80^{ème} anniversaire de la Libération
- charge Mr le Maire d'inscrire cette somme au du budget primitif 2025.

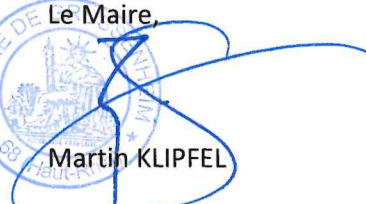
Mr Patrice Jaegler souhaite connaître les motifs pour lesquelles Mme Estelle Brault-Peluzzi a dû retirer son écharpe lors des cérémonies commémoratives de la Libération. Mme Agnès Simler indique que les autres adjoints ne l'avaient pas. Le port de l'écharpe n'est pas automatique. Lorsque le Maire est présent, il porte l'écharpe ; les adjoints ne la portent pas normalement sauf si cela a été convenu à l'avance.

10. DIVERS

- **Cotisation Caisse d'Assurances Accidents Agricoles (DEB-18-03-2025-09)** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la cotisation due à la caisse d'assurance accidents agricoles s'élève à 12 874 € au titre de l'année 2025. Il propose au conseil municipal que la commune prenne à sa charge ce montant à hauteur du produit des baux de chasse (6 800 €). Le solde (6 074 €) étant à assigner en recouvrement avec les contributions foncières. Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette proposition.
- **Quête Ligue contre le cancer** : Les quêteurs pour la Ligue contre le Cancer passeront dans les foyers de Grussenheim du 24 au 30 mars 2025 afin de collecter des fonds au profit de la recherche.
- **Oschterputz** : La troisième édition d'Elsäss Oschterputz a été lancée le week-end du 14, 15 et 16 mars 2025 et se poursuivra jusqu'au 14 avril 2025. Grussenheim participera à cette action, comme elle l'a fait les années précédentes avec « Haut-Rhin propre », le samedi 5 avril 2025 à partir de 9 heures. Le rendez-vous est fixé devant la mairie.
- **Journée citoyenne** : La prochaine journée citoyenne est fixée au samedi 6 septembre 2025.
- **Roselière de Kunheim** : Mme Agnès Simler informe le conseil municipal que le taux d'occupation est de 100 %. L'établissement recherche des jeunes en contrat d'apprentissage ou d'alternance.

- **Problème crottes et promenades de chiens** : Mr Gérard Blatz soulève le problème des crottes de chiens notamment autour du monument aux morts. Mr le Maire indique que lors d'une réunion avec les chasseurs, ces derniers ont évoqué le problème des chiens promenés sans laisse. Faut-il prendre un arrêté obligeant la tenue des chiens en laisse ?
- **Dépôt et travaux** : Mr Gérard Blatz signale la présence de deux tas de gravats et de béton dans le lot de bois près du char. Ces dépôts peuvent endommager les machines lors des travaux de broyage. Avec l'aide de Frédéric, l'agent de maîtrise de la commune, il a remplacé les ferme-portes du Foyer.
- **Eclairage public** : Mme Marie-Christine Hardouin demande si les travaux de remplacement des ampoules d'éclairage public par des leds sont achevés. Mr Maire indique que le programme prévu est fini. Les rues restantes (rue des Vosges – rue de la 2^{ème} D.B.) seront réalisées ultérieurement. Un abaissement de la luminosité est effectué la nuit.
- **Cérémonies de la Libération** : Mr le Maire s'interroge sur l'organisation des cérémonies commémoratives de la Libération au mois d'août. Il faudra en reparler en réunion de commission. Mr le Maire rappelle que la fondation Maréchal LECLERC de Hauteclouche souhaite ériger une stèle en mémoire du Colonel Putz. Celle-ci pourrait être inaugurée au mois de janvier 2026.
- **Prochaines réunions** : Les prochaines réunions ont été fixées comme suit :
 - o 1^{er} avril à 20 h : commission communale des finances
 - o 3 avril à 19 h 30 : commission communale du fleurissement
 - o 8 avril à 20 h : conseil municipal
 - o 10 avril à 19 h 30 : commission communale du 80^{ème} anniversaire de la Libération
- **AFUA Les Vergers** : Avant de lever la séance, Mr Etienne Simler souhaite prendre la parole en qualité de président de l'AFUA Les Vergers. Mr le Maire lui donne la parole. Mr Etienne Simler demande quelle est la réponse donnée à son courriel du 10 février 2025 par rapport au point 5 « AFUA Les Vergers : enfouissement de la ligne électrique » dans le compte-rendu de la séance du 21 janvier 2025. En effet, la demande du président de l'AFUA quant à la prise en charge financière de la commune ne concerne que le tronçon de la ligne située dans le périmètre de l'AFUA et non "entre l'arrière du lotissement du Stade et la « tour haute »". Le compte-rendu de la séance du 21 janvier 2025 sera modifié en ce sens.
- **Ouvrage « La seconde guerre mondiale dans le Ried »** : Mr le Maire informe que l'ouvrage publié par l'association « Les Amis d'Annette... » a été déposé en mairie pour le proposer aux conseillers au prix de 10 €.

La séance est levée à 23 heures 05.

Le Maire,

Martin KLIPFEL

Le secrétaire de séance,

Jean-Philippe STRAUDEL

2025